

Déclaration



La Journée des droits l'homme

Le 10 décembre

La Journée des droits l'homme commémore la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée le 10 décembre 1948. Le document historique affirme que les droits de la personne ne sont pas limités à une nation, une race ou un genre, mais que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.

Cette année, le slogan des Nations unies, Droits de l'homme 365, célèbre le principe que les droits de l'homme ne se limitent pas à une journée, mais qu'ils sont inaliénables 365 jours par année.

Des violations aux droits fondamentaux de la personne surviennent à une fréquence effroyable partout dans le monde, et la souffrance et la haine engendrent une violence politique et inhibent le développement économique et sociétal. Chacun d'entre nous doit tenir nos gouvernements responsables et continuer le combat contre l'injustice, l'intolérance et l'extrémisme partout, tous les jours.

Le Canada est un ardent défenseur et a joué un rôle central dans l'adoption de la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants. En décembre 2002, les Nations unies ont adopté le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture qui met en place des inspections nationales et internationales des prisons et autres centres de détention afin d'identifier et d'exposer les conditions qui mènent à la torture. Il s'agit d'une mesure concrète et efficace. Douze ans plus tard, le Canada n'a pas encore ratifié le Protocole facultatif.

Alors que la diversité multiculturelle du Canada continue de croître, la prévention de la torture partout et en tout temps est fondamentalement importante pour les Canadiennes et Canadiens qui s'inquiètent de la sécurité des membres de leur famille et de leurs amis vivant dans d'autres pays où les risques de torture et de mauvais traitements sont très élevés. Unifor exhorte le gouvernement fédéral à ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture sans autre délai.

La violence et la menace de violence restent une réalité quotidienne pour beaucoup trop de femmes. Chez Unifor, nous réclamons encore une fois l'établissement d'un plan d'action national pour mettre fin à la violence faite aux femmes, y compris la tenue d'une enquête publique nationale sur les décès et disparitions de femmes et filles des communautés des Premières nations, des Métis et des Inuits.

Notre pays s'est enrichi grâce aux contributions de nombreux réfugiés qui sont venus ici de partout dans le monde, par bateau, par avion et à pied. Le Canada doit être équitable à l'endroit des réfugiés, il doit

respecter leurs droits fondamentaux et ouvrir les portes qui leur ont été fermées. Le Canada doit reprendre contact avec les bons aspects de sa tradition d'accueil des réfugiés.

Unifor est fier du rôle que nous avons joué en matière de négociation et de campagnes pour des programmes sociaux et l'égalité législative. Nous sommes déterminés à développer et à perfectionner notre engagement à l'égard des questions relatives aux droits de la personne. Nous offrons régulièrement des conférences, des cours et des ateliers sur les questions d'égalité à nos membres, et nous négocions des programmes en partenariat avec des employeurs afin d'assurer un plus grand respect des droits des femmes, des travailleuses et travailleurs multiethniques, des travailleuses et travailleurs ayant un handicap, des travailleuses et travailleurs de la communauté des LGBTQ, et de toutes les personnes vulnérables en milieu de travail.

En même temps, nous reconnaissons que la route est longue et que les étapes que nous franchissons sont constamment menacées. Les syndicats sont un instrument incroyablement efficace pour faire avancer la cause des droits de la personne. Nous savons qu'en l'absence de droits collectifs et d'action collective, les droits individuels sont fragiles et qu'ils ne sauraient nous permettre de constituer ou de maintenir des collectivités fortes où règne l'entraide.

Chaque 10 décembre, la Journée internationale des droits de l'homme nous rappelle à toutes et à tous que le combat pour l'égalité et la dignité représente le fondement de la justice sociale, et qu'une véritable solidarité ne peut être atteinte sans reconnaître que toutes les personnes naissent libres et égales en dignité et en droits.

Nous pouvons tous faire une différence, individuellement et collectivement, chaque jour et chaque année. Répondons aux cris des personnes exploitées et maintenons le droit à la dignité humaine pour toutes et tous.